

Agriculteurs et environnement « Je t'aime, moi non plus » ?



CONTEXTE

Réglementations, contrôles, mesures incitatives : la « pression » environnementale sur les agriculteurs bretons se fait de plus en plus forte, notamment en matière de reconquête de la qualité de l'eau. Pourtant,

malgré certaines améliorations, l'état de l'eau n'atteint pas les objectifs européens et les freins à une évolution en profondeur des pratiques semblent encore nombreux.

OBJECTIFS

En 2008, l'Association Régionale pour l'Agriculture Paysanne (ARAP) a réalisé une étude sur les Mesures Agro-Environnementales (MAE) en Bretagne et leur perception par les agriculteurs.

Objectif : mieux connaître la relation complexe qu'entretiennent les agriculteurs avec les problématiques environnementales, afin d'améliorer l'efficacité des politiques mises en œuvre.

RÉSULTATS

Un sentiment d'en avoir déjà fait beaucoup pour l'environnement

Si des évolutions de pratiques sont réelles, la notion de « respect de l'environnement » apparaît très subjective chez les agriculteurs. 61 % des non-signataires de MAE assurent « avoir assez fait d'efforts ».

La réglementation : un frein aux démarches volontaires ?

La réglementation environnementale semble participer au sentiment d'avoir déjà fait beaucoup pour l'environnement : perçue comme « nécessaire face aux abus du passé », elle serait devenue « trop contraignante », faisant « injustement porter la plus grande part des pollutions à l'agriculture ».

Les agriculteurs n'auraient-ils pas une vision plus objective et positive de l'environnement s'il n'était pas d'abord perçu comme une contrainte ?

MAE : un degré d'adhésion corrélé à la progressivité des démarches proposées

Des freins aux MAE :

- Des programmes peu lisibles et une confusion chez les enquêtés entre mesures volontaires, réglementation et conditionnalité des aides PAC.

- Le refus d'un supplément de contrôle et de « paperasse ».

Des adhésions « d'opportunité » : 20 % des signataires de MAE n'ont pas modifié leurs pratiques et voient les MAE comme une reconnaissance d'efforts déjà effectués.

Un refus de remise en cause du système de production : les agriculteurs sont

majoritairement demandeurs d'une évolution « technicienne » des pratiques mais refusent toute remise en cause drastique de celles-ci. Une adhésion plus spontanée à la réduction des produits phytosanitaires qu'à celle de l'azote :

- Les risques sanitaires et environnementaux des produits phytosanitaires apparaissent beaucoup plus évidents que ceux des excès d'azote ;
- Les mesures « phytos » donnent accès au calcul de l'Indice de Fréquence de Traitement (IFT) permettant aux agriculteurs de comparer leurs pratiques à celles couramment utilisées sur le territoire ;
- Les mesures « phytos » ne concernent que les cultures alors que la réduction des apports d'azote, via l'épandage d'azote organique, peut remettre en cause la structure même du système.

La démarche environnementale perçue comme contraire à l'intérêt économique

Idee répandue que « niveau de rendement = niveau de revenu » ;

La « propreté » des cultures constitue un « capital rendement », peu négociable pour bon nombre d'enquêtés, freinant la contractualisation ;

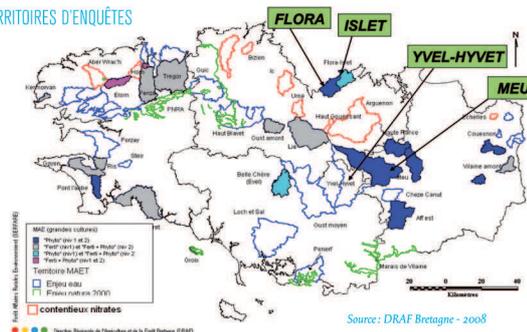
Pour 37 % des non-signataires de MAE : « les MAE sont contraires à mon intérêt économique » ;

La non-prise en compte des coûts de transaction (temps passé, contrôle, stress...) dans le montant des primes est une barrière à la contractualisation. Toutefois, les signataires de MAE se disent très majoritairement satisfaits de leur contrat ;

MÉTHODE

- 2 approches d'enquête auprès d'agriculteurs (signataires ou non de MAE) :
- Sondage aléatoire via questionnaire postal (Bretagne) ;
 - 60 entretiens approfondis sur 4 bassins versants bretons : le Meu (35), l'Islet et la Flora (22) et l'Hyvel-Yvet (56, 22 et 35).

TERRITOIRES D'ENQUÊTES



Source : DRAF Bretagne - 2008

PISTES D'ÉVOLUTION POUR L'AVENIR

Améliorer l'efficacité de la politique environnementale

- Clarifier le rôle de la réglementation et renforcer son aspect pédagogique ;
- Définir et vulgariser des indicateurs objectifs de bonnes pratiques afin d'améliorer la sensibilité environnementale des agriculteurs et de leurs conseillers ;
- Sécuriser les démarches environnementales sur les plans économique et « psychologique » en proposant des itinéraires techniques balisés ;
- Redonner un rôle expérimental aux MAE ;
- Élaborer une charte des prescripteurs adaptée aux enjeux de territoire.

Dépasser les contradictions entre « filière » et « territoire »

Les agriculteurs sont confrontés à des messages et des enjeux contradictoires reflétant une divergence d'intérêts entre une « logique de filière » (poussant à la spécialisation et à la concentration des exploitations) et une « logique de territoire » (considérant davantage les multiples dimensions de l'activité agricole). Pour être efficaces, les politiques agro-environnementales doivent prendre en compte cet antagonisme entre deux forces d'intensités inégales. Comment dépasser cette opposition entre « filière » et « territoire » (qui se traduit notamment par une concurrence sur l'utilisation du foncier) ? Les spécificités du territoire peuvent-elles prises en compte par les filières de production ? Quelles conditions pour créer de véritables projets de territoire ?

Les exploitations les plus susceptibles de s'engager dans une MAE pratiquent la polyculture élevage et sont en vitesse de croisière. Une exploitation en phase de reprise ou d'agrandissement ne laisse pas beaucoup de temps libre à l'agriculteur pour s'informer sur les MAE et les investissements importants n'incitent pas à la prise de risque.

Une opposition entre logique de territoire et logique de filière

Concentration et spécialisation de l'agriculture bretonne ont profondément modifié le métier d'agriculteur mais aussi les relations entre agriculteurs (ex. : recul de l'entraide).

Un réseau professionnel centré sur les coopératives :

- Importance de la « sensibilité environnementale » du technicien ;
- Le réseau socio-professionnel des signataires de MAE est souvent plus diversifié, ce qui leur permettrait un accès facilité à l'information et un recul plus grand vis-à-vis des différents conseils reçus.

Vers une externalisation du territoire ?

Certains agriculteurs apparaissent mieux intégrés dans leur filière que dans leur territoire et semblent ne plus avoir de vision globale de leur métier. Ils considèrent le respect du territoire comme un obstacle à leur activité de production et externalisent les effets indirects de cette activité. Cette perte de cohérence des systèmes agricoles semble aller à l'encontre d'une « logique de territoire » qui prendrait en compte l'activité agricole dans sa totalité. De là aussi la difficulté pour une majorité d'agriculteurs à s'engager dans des MAE « système ».

CONTACTS

Camille ROUX,
animateur de l'ARAP a.r.a.p@orange.fr
17, rue de Brest - 35000 RENNES
Tél. : 02 33 30 45 29



BIBLIOGRAPHIE

ARNAUD S., DESJEUX Y., DUPRAZ P., LEPAGE D., (2006). Facteurs déterminant l'efficacité des Programmes Agro-Environnementaux : le cas de la Basse-Normandie. INRA Économie et Sociologie Rurale, décembre 2006, 32p.

BACHELERY C. (2008). Mesures agro-environnementales : dispositif 2007-2013. Pertinence de l'outil pour une large adhésion des agriculteurs dans un contexte de reconquête de la qualité de l'eau en Bretagne, Mémoire de fin d'études, Agrocampus Ouest, Novembre 2008, 55 pages.

BAZING, KROLLJ.-C., (2002). La multifonctionnalité dans la Politique Agricole Commune : projet ou alibi ? Session SFER, Paris, 22 mars 2002.

DUPRAZ P., PECH M. (2007). Effet des mesures agro-environnementales, INRA Sciences Sociales n°2-3, Septembre 2007, 6 pages.

PASCAL CONSULTANTS (2003). Évaluation des MAE et CTE à mi-parcours en Bretagne, Rapport final provisoire, CNASEA, Juin 2003, 75 pages.

